



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 24 NOVEMBRE 2016

Approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2017

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris, ayant donné pouvoir
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech, ayant donné pouvoir
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,
M. Dimitri Daniaud, représentant des élèves,
M. Rustom Rustom, représentant des élèves
Mme Manon Sudre, représentante des élèves

Absents excusés:

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue de l'EIVP
M. Pierre-André Vaquin, cabinet de Mme Lemardeley, Ville de Paris
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP
M. Emmanuel Adler, représentant du personnel de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 05. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 octobre 2016

Le compte-rendu a été adressé aux participants.

Des demandes de correction sont présentées par **Geneviève Guinard** et **Emmanuel Adler**.

Compte tenu de ces modifications, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2016-050 : *Positionnement de l'EIVP dans le projet I-SITE de la ComUE Université Paris-Est*

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung retrace le contexte dans lequel la ComUE Université Paris-Est s'apprête à déposer un dossier, dans le cadre de l'appel à projets I-SITE du deuxième programme des investissements d'avenir. Il rappelle les enjeux financiers très importants qui s'attachent à ce dispositif, et ses objectifs de structuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, en vue d'une plus forte présence des acteurs français dans les classements internationaux. Il expose les grandes lignes du projet scientifique présenté par la ComUE, centré sur les thématiques de la ville et de ses ingénieries, en soulignant leur proximité avec les thématiques d'enseignement et de recherche de l'EIVP. Il relève, parmi les entités destinées à rejoindre le futur établissement « université-cible », des partenaires de l'EIVP tels que l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, les écoles d'architecture associées à UPE, l'ENSG, ainsi qu'une école de la Chambre de commerce qui apporte une compétence sur les objets connectés, l'ESIEE, et un institut de recherche ayant des implantations sur l'ensemble du territoire national, l'IFSTTAR. Il explique que la mécanique de l'appel à projets conduit la ComUE à proposer un projet institutionnel très intégré, allant jusqu'à la fusion, mais que le Ministère de la culture, qui exerce la tutelle des écoles d'architecture, n'a pas donné son aval et que l'ENSG ne sera *a priori* pas détachée de l'IGN. Il confirme que l'Ecole des Ponts, bien qu'ayant été en quelque sorte à l'origine du projet, s'est retirée du volet institutionnel, en raison notamment de la position de ses anciens élèves. Concernant le positionnement de l'EIVP, **Franck Jung** met en avant le risque qu'il y aurait à rester en marge du projet, alors que le futur établissement va développer une offre de formation continue et se doter des moyens de dialoguer avec les entreprises du secteur et avec les grandes villes, tant en France qu'à l'international. Il souligne qu'aucune décision n'est prise à ce stade, qu'il s'agit d'une obligation de moyens, de travailler sur des propositions de scénarios.

Marie-Christine Lemardeley remercie **Franck Jung** pour cette présentation qui rejoint l'analyse de la Ville de Paris. Elle estime que le projet intellectuel et professionnel de l'I-SITE est très en phase avec l'EIVP, mais que pour la Ville de Paris la question de la conservation de la personnalité morale de l'EIVP est une vraie question, qui nécessitera l'arbitrage de la Maire de Paris. Elle indique que la Ville de Paris est particulièrement attentive à l'évolution de l'Ecole des Ponts, dont le partenariat avec l'EIVP doit être préservé. Elle mentionne le rapport récemment remis par Jean-Richard Cytermann au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ouvre le choix entre deux options : la fusion ou une ComUE plus intégrée. Elle souligne que la Ville de Paris n'est pas fermée à la discussion mais qu'elle ne peut pas renoncer d'emblée à la personnalité morale.

Laurent Descottes affirme que la position de l'association des anciens élèves de l'EIVP rejoint celle de la Ville de Paris. Il souligne le fort attachement des anciens à la personnalité morale de l'établissement, et son hostilité à la fusion. Il s'associe sur le projet mais reste vigilant sur le statut, estimant que l'EIVP doit absolument conserver son intégrité et sa particularité. Il mentionne les échanges qui ont eu lieu avec l'association des anciens élèves de l'ESPCI et considère que l'on peut réfléchir à d'autres stratégies pour donner de la visibilité aux écoles de la Ville de Paris.

Didier Guillot et **Marie-Christine Lemardeley** mettent en garde contre la tentation d'un repli frileux des écoles de la Ville de Paris sur elles-mêmes. **Marie-Christine Lemardeley** souligne les enjeux de développement de la recherche à l'ESPCI. **Laurent Descottes** se dit conscient des différences de situation mais dit avoir souhaité, en toute transparence, faire part de ces démarches.

Emmanuel Adler signale que les représentants du personnel ont eu la possibilité d'évoquer ce point avec la direction de l'Ecole lors d'une séance de préparation du conseil d'administration. Il demande comment l'EIVP peut être associée au projet alors que l'Ecole des Ponts n'en fait pas partie. **Didier Guillot** précise que l'Ecole des Ponts reste impliquée dans le projet scientifique. **Franck Jung** ajoute que l'EIVP a une convention d'association avec la ComUE Université Paris-Est, distincte de son association avec l'Ecole des Ponts.

A l'issue de ces interventions, la délibération prenant acte du projet déposé par la ComUE Université Paris-Est pour l'appel à projets I-SITE du 2^{ème} programme des investissements d'avenir et chargeant le directeur de l'EIVP de poursuivre les travaux avec les partenaires de l'I-SITE et de rendre compte de leur avancement au conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

2016-051 : Mise en œuvre du plan directeur informatique 2013-2016

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que le Plan directeur informatique 2013-2016, qui à l'origine prévoyait des expérimentations techniques liées au bâtiment Rébeval, a été recentré sur l'utilisateur interne et externe. Parmi les réalisations de l'année, il mentionne le déploiement partiel du logiciel de gestion de scolarité GEM4, qui permet aux étudiants de constituer leur dossier d'inscription en ligne et a également été testé dans la gestion des vacataires d'enseignement, la mise en place d'un outil de gestion des incidents informatiques, la modernisation des outils de gestion des recettes et des ressources humaines et la poursuite de la dématérialisation administrative et comptable. Dans les perspectives, il évoque les réflexions en cours sur l'introduction de davantage d'outils numériques dans la pédagogie et sur la structure du système informatique de l'établissement, qui déboucheront sur un programme pluri-annuel d'investissement, en cohérence avec le nouveau contrat d'objectifs et de moyens à mettre en place avec la Ville de Paris.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de la communication sur la mise en œuvre du plan directeur informatique est adoptée à l'unanimité.

Budget

2016-052 : Situation du budget et des emplois (novembre 2016)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry confirme la prévision de recettes de fonctionnement très proche de l'inscription budgétaire (à 1% près pour les recettes propres), malgré un taux d'exécution relativement bas, de 31% pour les recettes propres de fonctionnement, qui s'explique par des retards de comptabilisation. Elle souligne que la concentration des recettes propres sur les derniers mois de l'exercice complique l'exercice de préparation budgétaire. Elle alerte sur une insuffisance de crédits en dépense, qui induit des reports de charge sur 2017, rappelant qu'en 2015 l'exécution budgétaire a pu être maintenue à l'équilibre grâce au report de la charge du concours, et que cette année les reports de charge affectent plusieurs lignes de dépenses, dont les vacances. Elle annonce un résultat de la section de fonctionnement compris dans une fourchette de -10.000 € à + 10.000 €. Concernant la section d'investissement, elle indique que le taux d'exécution en dépense reste relativement faible, en raison des réflexions en cours sur les choix de solutions informatiques, qui constituent la majeure partie des investissements de l'établissement.

En réponse à une question de **Laurent Descottes, Laurence Berry** précise que transfert de la subvention d'investissement correspond à un des rares cas dérogatoires autorisés de transfert du budget d'investissement vers le budget de fonctionnement.

Après cet échange, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

2016-053 : Taux horaire des travaux en régie

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de la délibération adoptée lors de la précédente séance du conseil d'administration, qui a approuvé le principe de réalisation en régie du logiciel de gestion des scolarités GEM4. Il s'agit de définir le taux horaire sur la base duquel sera valorisé le temps passé par l'équipe d'informaticiens de l'EIVP, afin de pouvoir immobiliser les dépenses correspondantes. Ce taux horaire est fixé à 25,52 € correspondant à la moyenne des rémunérations brutes des trois personnes impliquées dans le développement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le taux horaire des travaux de développement informatique réalisés en régie est adoptée à l'unanimité.

2016-054 : Décision modificative n°3 de l'exercice 2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry avertit que le texte soumis au vote correspond au correctif transmis aux membres du conseil d'administration avant la séance, et non au document transmis avec la convocation. La décision modificative apporte deux modifications à caractère technique visant, d'une part, à immobiliser les dépenses correspondant aux travaux de développement informatique réalisés en régie en 2015, valorisés à 30.200 € selon le taux horaire adopté précédemment, et, d'autre part, à redéployer les crédits non consommés du chapitre 67 (charges exceptionnelles) vers le chapitre 012 (dépenses de personnel). Elle souligne que le montant du redéploiement, 15.000 €, est relativement faible au regard du montant des vacations d'enseignement, qui atteint 100 à 120.000 € par mois au dernier trimestre de l'année civile.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la troisième décision modificative du budget de l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité.

2016-055 : Budget primitif de l'exercice 2017

Didier Guillot demande au directeur et à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Franck Jung présente les lignes directrices du budget primitif de l'exercice 2017. Il affirme que, malgré un contexte contraint, avec une subvention de fonctionnement de la Ville de Paris stabilisée depuis deux ans et une diminution des recettes propres issues de la taxe d'apprentissage, l'EIVP table sur une progression de ses recettes, par la mobilisation de nouveaux gisements de recettes propres et notamment la création d'une chaire d'enseignement et de recherche financée par un partenaire industriel. Il souligne que les dépenses nouvelles sont conditionnées par la concrétisation de ces partenariats, notamment la création d'un poste d'ingénieur pédagogique, spécialisé dans la mise en œuvre des outils numériques, dont le financement est prévu dans le cadre de la chaire. Il se dit conscient de l'effort consenti par la Ville de Paris pour maintenir son soutien financier à l'EIVP au même niveau que les années précédentes, et relève que le budget de la section de fonctionnement pour l'exercice 2017 s'inscrit dans un cadrage de +1% pour les charges de fonctionnement hors concours et pour les dépenses de personnel sur emplois permanents. Il note que pour les charges du concours, l'EIVP est dépendante des décisions du Ministère de l'environnement et que, malgré les réformes opérées (simplification du programme des épreuves, instauration d'un droit d'inscription aux oraux), il est anticipé une augmentation de ce poste de dépense, du fait d'une application plus stricte par le Ministère des dispositions contractuelles. Concernant la section d'investissement, **Franck Jung** indique que cette section bénéficie de recettes récurrentes – une subvention de la Ville

de Paris « lissée » et l'autofinancement par les dotations aux amortissements, et que les inscriptions budgétaires en dépense correspondent à des opérations de renouvellement, dans l'attente de l'adoption du programme pluri-annuel d'investissement adossé au contrat d'objectifs et de moyens à construire avec la Ville de Paris.

Laurence Berry commente les présentations plus détaillées de la section de fonctionnement. Concernant les dépenses, elle relève que les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de l'établissement et que leur poids dans le budget 2017 est en augmentation par rapport au compte administratif 2015. Elle fait observer que le seul poste de dépenses pouvant être comprimé pour faire face à la croissance des dépenses de personnel est le fonctionnement courant, et que celui-ci représente une part somme toute réduite du budget. S'agissant des loyers et charges locatives, qui constituent le second poste de dépenses de l'établissement, elle souligne la faiblesse de la position de négociation de l'EIVP vis-à-vis de son bailleur, la RIVP. Concernant les recettes, elle détaille la prévision de recettes propres en montrant que celle-ci est proche des réalisations de l'année 2016, le poste le plus dynamique étant celui des frais de scolarité en raison de la montée en puissance de la réforme adoptée en 2015 et des objectifs de relance des formations longues, type mastères spécialisés et DAUCEQ.

Marie-Christine Lemardeley affirme que la Ville de Paris est consciente de la complexité du budget de l'EIVP et indique avoir alerté Julien Bargeton, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances. Elle souligne que la situation de l'EIVP n'est pas isolée et qu'à la Ville de Paris des efforts énormes sont consentis par tous les services, notamment pour contenir la masse salariale. Elle estime que la Ville de Paris peut aider l'EIVP dans la mesure où celle-ci intègre cette contrainte et fait des efforts. **Didier Guillot** confirme que, dans le contexte actuel, le maintien de la subvention de la Ville de Paris équivaut déjà presque à une hausse, et donne en exemple l'autre organisme qu'il préside, Paris&Co, qui constitue l'une des vitrines de Paris et a pourtant subi pour la troisième année consécutive une baisse de sa subvention de l'ordre de -200.000 €. **Marie-Christine Lemardeley** signale que la norme d'augmentation de la masse salariale à la Ville de Paris est de +1%. **Franck Jung** assure que l'EIVP s'inscrit dans ce cadrage, et que certains emplois sont conditionnés par des recettes propres.

En réponse à une question d'**Emmanuel Adler**, **Laurence Berry** précise que la revalorisation du point d'indice s'est effectuée en deux temps, avec une première hausse de 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et une seconde hausse programmée au 1^{er} février. Elle ajoute que le cadrage budgétaire prend en compte cette mesure, qui impacte les rémunérations des personnels fonctionnaires, contractuels et vacataires. **Emmanuel Adler** s'interroge ensuite sur les modalités de rémunération des vacataires et sur les différences entre les rémunérations versées à l'EIVP et à l'Ecole des Ponts. **Laurence Berry** indique que les vacataires d'enseignement de l'EIVP sont rémunérés selon un barème propre à l'établissement, qui a été révisé en mars 2016 et qui a été établi en prenant en compte des références telles que le barème des vacances des Universités et celui de l'Ecole des Ponts.

Youssef Diab souhaite rappeler que la rémunération des personnels de recherche est financée par les contrats obtenus, et non par la subvention de la Ville.

Laurent Descottes fait observer que les recettes de droits d'inscription constatées en 2016 sont inférieures à l'inscription budgétaire et demande si la prévision budgétaire pour 2017 a bien été recalée en conséquence. **Laurence Berry** reconnaît que l'exercice de prévision est difficile pour ces flux qui dépendent de multiples situations individuelles et notamment des modalités de paiement. Elle indique que l'écart par rapport à la prévision s'explique en particulier par des difficultés de recrutement dans les formations longues type Mastères spécialisés et DAUCEQ, et que des évolutions positives sont attendues en 2017 dans ce domaine.

Laurent Descottes demande ce qu'il en est de la trésorerie, le conseil d'administration ayant été alerté à plusieurs reprises sur une situation tendue. **Laurence Berry** explique que l'excédent de financement constaté actuellement sur la section d'investissement permet à l'établissement de disposer d'une trésorerie suffisante en début d'année, jusqu'au versement de la subvention de

fonctionnement ; elle souligne que cette situation est transitoire car l'établissement aura à nouveau besoin d'investir de manière importante.

A l'issue de ces interventions, la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

2016-056 : Tarif des frais de scolarité

Didier Guillot demande au directeur de l'enseignement et au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Joachim Broomberg explique que la modification tarifaire présentée correspond à une réalité des parcours scolaire des élèves-ingénieurs, dont certains sont amenés à redoubler une partie de leur cursus, un semestre, voire seulement une ou deux matières, ce qui pose la question de la légitimité à leur appliquer la totalité des frais de scolarité. Il mentionne également l'expérimentation de l'année de césure, qui est en cours pour la première fois à l'EIVP suite à la demande d'un élève-ingénieur désireux de réaliser un projet associatif. Il décrit les modalités retenues, qui consistent en une réduction de 40% des frais de scolarité pour une durée d'enseignement inférieure ou égale à un semestre, réduction portée à 65% lorsque la période d'enseignement se résume à une ou deux matières ou un stage obligatoire, sur la durée de l'année scolaire.

Emmanuel Natchitz aborde ensuite les modifications apportées au tarif des mastères spécialisés Urbeausep et Urbantic. Il estime qu'il convient de décorréliser les tarifs de la formation initiale et ceux de la formation continue, car les cibles de public, les processus de décision et les objectifs poursuivis ne sont pas les mêmes. Il affirme avoir constaté un impact défavorable du tarif 2016, porté à 10.025 € par le jeu de l'indexation, rappelant que 60 à 70% des inscrits en mastère spécialisé le sont à titre individuel et donc dépendants des décisions des organismes financeurs. Il propose en conséquence de ramener le tarif des deux mastères spécialisés gérés par l'EIVP à 9.950 €, en-deçà du seuil psychologique et technique de 10.000 €, et de ne pas lui appliquer la clause de révision.

Marie-Christine Lemardeley demande si la réduction tarifaire doit s'interpréter comme une manière d'encourager l'année de césure. **Joachim Broomberg** indique que l'année de césure a été évoquée en conseil de formation mais n'a pas fait consensus. Il témoigne de son expérience à l'École des Ponts, où 85% des élèves partent en césure, et constate que cela contribue fortement à la maturation des élèves et de leur projet professionnel. La réduction tarifaire vise à ce que les quelques élèves de l'EIVP admis en année de césure à titre expérimental ne soient pas trop pénalisés. **Emmanuel Adler** précise que l'année de césure peut également être mise à profit pour un projet humanitaire. **Geneviève Guinard** rappelle que l'année de césure n'est pas bien perçue par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI), car elle constitue une exception au principe de la formation d'ingénieur en trois ans. **Youssef Diab** confirme que la CTI a formulé une observation défavorable à la mise en place de l'année de césure, lors de sa précédente évaluation de l'EIVP, en invoquant notamment la petite taille des promotions. **Emmanuel Adler** cite plusieurs grandes écoles d'ingénieurs où l'année de césure est très répandue. **Marie-Christine Lemardeley** demande si l'impact financier de la mise en place de l'année de césure a été évalué. **Joachim Broomberg** mentionne une loi de 2015¹, selon laquelle il n'est pas possible de refuser une année de césure à un élève qui en fait la demande. Il y voit le signe d'un changement de culture à ce sujet. **Marie-Christine Lemardeley** estime que l'employabilité est un bon argument à opposer à la CTI. **Youssef Diab** souhaite que la comparaison soit faite avec d'autres écoles et s'inquiète d'un possible désintérêt pour la recherche du fait d'une immersion professionnelle précoce. **Joachim Broomberg** conclut que

¹ Le propos vise en fait la circulaire n° 2015-122 du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2015, relative à la mise en œuvre d'une période de césure

le point sera à nouveau débattu en conseil de formation et qu'une piste de compromis pourrait être de plafonner le nombre d'élèves en césure. **Marie-Christine Lemardeley** souhaite entendre l'avis des représentants des élèves. **Rustom Rustom** souligne que les demandes d'année de césure sont motivées par un projet spécifique de l'élève. Il estime qu'il faut encourager les élèves à se tester. **Dimitri Daniaud** s'inquiète du risque de créer une disparité entre les élèves qui ont déjà une année d'expérience professionnelle lorsqu'ils sortent de l'école, et ceux qui ont fait leur cursus en trois ans. **Laurent Descottes** note que cela dépend de la typologie de la césure, certaines césures correspondent à un projet purement personnel.

A l'issue de ces interventions, la délibération modifiant le tarif des frais de scolarité est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

Aucune affaire

Formation, élèves

2016-057 : *Création du diplôme d'établissement à vocation internationale en Génie urbain et technologies de l'information / Urbantic*

Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz retrace la genèse du projet, qui fait suite à la demande formulée, depuis deux ans, par le CETOP, association des ingénieurs territoriaux de Catalogne, d'une adaptation locale de la formation en Génie urbain et technologies de l'information Urbantic, créée par l'EIVP en partenariat avec l'Ecole des Ponts il y a huit ans. Il explique que le diplôme d'établissement à vocation internationale ne s'inscrit pas dans le format de Mastère spécialisé de la Conférence des grandes écoles, car ce label a une portée plutôt nationale et ne répond pas aux besoins locaux. Il signale que cette première expérience d'internationalisation pourrait être transposée à d'autres pays. Il renvoie aux documents soumis au conseil d'administration qui décrivent le format de la formation et les conditions de délivrance du diplôme d'établissement.

En réponse à une question de **Rustom Rustom**, **Emmanuel Natchitz** rappelle que l'EIVP n'est pas habilitée à délivrer les diplômes de master, à ne pas confondre avec les mastères spécialisés, et précise que le diplôme présenté est un diplôme d'établissement de niveau master 1.

Après cet échange, la délibération approuvant la création du diplôme d'établissement à vocation internationale en Génie urbain et technologies de l'information / Urbantic est adoptée à l'unanimité.

2016-058 : *Subvention à l'association Bureau des arts de l'EIVP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'établissement apporte une aide financière aux associations étudiantes, soit sous la forme d'achat de prestations, notamment de transports, soit sous la forme de subvention. Il est proposé une subvention sur projet pour la réalisation du voyage annuel du bureau des arts de l'EIVP ; d'un montant de 6.000 € elle représente un tiers du coût du projet et permet de réduire la participation financière demandée aux 80 étudiants participants.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Laurence Berry** précise que la destination du voyage, Milan, a été choisie par les étudiants pour son intérêt culturel, tant patrimonial que de création contemporaine, et aussi pour son intérêt urbain.

Après cet échange, la délibération octroyant une subvention de 6.000 € à l'association Bureau des arts de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2016-059 : *Convention avec le CETOP et BIM Academy portant sur la mise en œuvre du diplôme d'établissement à vocation internationale en Génie urbain et technologies de l'information / Urbantic*
Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz renvoie à la présentation du projet 2016-057 pour le contexte de l'opération. Il décrit les modalités de coopération entre l'EIVP et ses partenaires, le CETOP et l'organisme de formation BIM Academy, nom commercial de la société WITS institute, pour la mise en œuvre du diplôme d'établissement à vocation internationale en Génie urbain et technologies de l'information / Urbantic, sur le territoire espagnol, pour une durée de deux ans. Il assure que l'EIVP garde le pilotage de la formation et la maîtrise du diplôme et qu'elle percevra 10.000 € par session, au titre de la rémunération du droit d'usage du diplôme et de la marque Urbantic, qui sera déposée localement. Il précise que, conformément au modèle économique construit avec les partenaires, le droit d'inscription est envisagé à environ 6.000 € et que la formation sera délivrée en castillan et non pas en catalan, afin de toucher le public latino-américain. Il souligne l'intérêt d'aller chercher des compétences à l'extérieur, et particulièrement dans une ville telle que Barcelone qui est très dynamique dans les domaines du BIM, de la *smart city*, de la résilience urbaine.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec le CETOP et la société WITS institute, portant sur la mise en œuvre du diplôme d'établissement à vocation internationale en Génie urbain et technologies de l'information / Urbantic est adoptée à l'unanimité.

2016-060 : *Convention avec AFNOR Compétences portant sur le développement de la formation DAUCEQ*

Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz présente les objectifs et modalités de la coopération entre l'EIVP et AFNOR Compétences, pour la mise en œuvre de la formation DAUCEQ, diplôme d'établissement créé par l'EIVP, pour une durée de deux ans. Il précise que l'EIVP conserve la maîtrise du diplôme et bénéficiera des capacités de communication et de commercialisation d'AFNOR Compétences, dont la contribution sera rémunérée à hauteur de 10% des droits d'inscription perçus par l'EIVP. Il ajoute que la possibilité de bénéficier d'une certification délivrée par l'AFNOR constitue une réelle plus-value pour les stagiaires ; il précise que la certification concerne tous les stagiaires, mais que les droits correspondants seront acquittés directement auprès d'AFNOR par souci de simplicité de gestion.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec AFNOR Compétences, portant sur la mise en œuvre de la formation DAUCEQ, est adoptée à l'unanimité.

2016-061 : *Avenant à la convention avec Ponts Formation Conseil portant sur la publication des actes de l'Université d'été de l'EIVP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard indique que l'avenant s'inscrit dans la continuité du dispositif adopté l'année précédente et qui a permis de réduire de manière très importante le coût de la publication des actes de l'Université d'été de l'EIVP, en la confiant aux Presses des Ponts, branche « édition » de Ponts Formation Conseil. Il s'agit d'arrêter le calendrier de réalisation des actes de l'Université d'été 2016, sans modification des clauses financières.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention avec Ponts Formation Conseil, portant sur la publication des actes de l'Université d'été de l'EIVP, est adoptée à l'unanimité.

2016-062 : *Convention avec les associations Starting Block et GUSF, portant sur l'accueil des séminaires d'éducation à la citoyenneté organisés par Starting Block*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la convention a pour objet de fixer les modalités d'accueil, à l'EIVP, des séminaires d'éducation à la citoyenneté organisés par l'association Starting Block, en avril et en novembre, avec l'appui logistique de Génie urbain sans frontières, association étudiante de l'EIVP. Elle précise que le vote du conseil d'administration est requis en raison de la dérogation aux tarifs de location habituels, et que la convention est d'une durée de trois ans avec prise d'effet au 1^{er} novembre.

Didier Guillot salue la qualité du travail de Starting Block, ayant eu l'occasion de participer aux week-ends de formation organisés par cette association.

Après cette intervention, la délibération autorisant la signature de la convention avec les associations Starting Block et GUSF, portant sur l'accueil des séminaires d'éducation à la citoyenneté organisés par Starting Block, est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Aucune affaire

Questions diverses

2016-063 : *Projet de création d'une école nationale des ingénieurs de la Ville dans le cadre de la coopération franco-algérienne*

Didier Guillot demande au directeur et au directeur scientifique de rapporter le projet.

Franck Jung explique que l'EIVP a été sollicitée, dans le cadre de la coopération franco-algérienne, pour accompagner le projet de développement d'une école d'ingénieurs à destination des cadres techniques des collectivités locales, qui sera localisée à Tlemcen. Il précise que ce projet, porté par le Ministère algérien de l'intérieur et des collectivités locales, est soutenu par la Ville de Paris, ayant été évoqué par la Maire de Paris lors de son déplacement à Alger en février 2016. Il signale que **Marie-Christine Lemardeley** a reçu le 9 novembre 2016, à l'EIVP, une délégation conduite par le Ministre algérien des collectivités locales et le Wali d'Alger. Il ajoute qu'à cette occasion, un *memorandum*, détaillant les objectifs du projet et les pistes de coopération, a été signé et que Régis Vallée, ancien directeur de l'EIVP, est actif dans la coordination du projet.

Youssef Diab complète cet exposé en indiquant qu'actuellement le Ministère algérien des collectivités locales travaille sur l'articulation de son projet avec les exigences de son homologue de l'enseignement supérieur. Il confirme que l'EIVP pourrait contribuer au projet par de la formation continue, de l'initiation à la recherche, l'organisation d'une conférence inaugurale, le conseil dans la composition des programmes d'études.

Marie-Christine Lemardeley indique avoir découvert, à l'occasion de la visite du Ministre algérien, que Tlemcen est un site universitaire important, et suggère une mise en relation avec la ComUE Université Paris-Est. **Youssef Diab** confirme que la future école est située en face de l'Université, qui avait accueilli il y a deux ans l'association internationale des universités en génie civil. Il estime que cette coopération pourrait également être intéressante pour l'Université de Marne-la-Vallée.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'implication de l'EIVP dans le projet de création d'une école nationale des ingénieurs de la Ville dans le cadre de la coopération franco-algérienne est adoptée à l'unanimité.

Point d'information sur le groupe de travail sur le profil des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'EIVP

Geneviève Guinard rappelle que l'étude d'un statut pour les enseignants et enseignants-chercheurs de l'EIVP et la réflexion sur les missions des enseignants-chercheurs figurait dans le contrat d'objectifs et de moyens entre l'EIVP et la Ville de Paris, que ces actions avaient été différées dans l'attente de la mise en œuvre du rapprochement avec l'Ecole Du Breuil, et qu'un groupe de travail a finalement été réuni sous son égide, à trois reprises fin 2015, et une nouvelle fois en novembre 2016. Elle précise que cette démarche concerne 15 personnes hors vacataires d'enseignement, ce qui constitue un effectif insuffisant pour constituer un corps. Elle indique que les discussions sont engagées avec la direction des ressources humaines de la Ville de Paris concernant ce personnel, et que l'étude des pistes de dé-précarisation sera à nouveau évoquée lors d'une réunion prévue début décembre. Elle relève que le statut particulier des ingénieurs de la Ville de Paris intègre, depuis 2006, l'exercice des activités de recherche et de formation, ce qui a permis l'expérimentation d'une poursuite en thèse par un élève-ingénieur fonctionnaire, et suggère que ce dispositif permettrait à l'avenir de constituer un vivier d'enseignants-chercheurs pour l'EIVP. Elle précise que sept enseignants-chercheurs sont rattachés au Lab'Urba dont l'EIVP exerce la tutelle depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle annonce que cette question fera l'objet d'une délibération à un des premiers conseils d'administration de l'année 2017.

Point d'actualité sur la thématique de la résilience

Youssef Diab propose de faire le point sur les interactions entre l'EIVP et la Ville de Paris dans le domaine de la recherche. La résilience est un thème qui intéresse la Ville de Paris, mais aussi la Métropole du Grand Paris, dont la stratégie de résilience est en cours d'élaboration ; la direction scientifique de l'EIVP a rencontré Patrice Becu, directeur adjoint de la Métropole, à ce sujet. L'équipe de recherche de l'EIVP dialogue également avec la mission « ville résiliente » de la Ville de Paris, créée en lien avec la Fondation Rockefeller ; le plan de travail 2017 de la mission porte sur les infrastructures, l'inclusivité et la gouvernance, à travers deux cas d'études : la qualité de l'air et la Seine comme vecteur de résilience. L'EIVP organise, du 13 au 20 février 2017, la *Resilience Week* qui sera ouverte aux élèves ingénieurs, aux ingénieurs de la Ville de Paris et aux partenaires de l'initiative 100RC (100 villes résilientes). Son équipe de recherche participe à la réflexion sur la création de couloirs de rafraîchissement, pour lutter contre les îlots de chaleur. **Youssef Diab** souhaite confirmer l'intérêt de l'EIVP pour l'encadrement de doctorants accueillis en convention CIFRE par la Ville de Paris, et signale pour finir avoir été sollicité par le cabinet de Célia Blauel pour l'organisation d'un atelier de concertation avec des chercheurs, dans le cadre de la révision du Plan énergie-climat territorial.

Marie-Christine Lemardeley se félicite de cette étroite collaboration. Elle rappelle qu'elle milite pour augmenter le nombre de CIFRE à la Ville de Paris et encourage l'EIVP à présenter des doctorants. Elle mentionne l'opportunité d'une rencontre avec une délégation norvégienne au mois de mars.

Joachim Broomberg souhaite préciser que, parallèlement à la *Resilience Week* destinée aux élèves de première année, se tiendra une semaine Entrepreneuriat et international destinée aux élèves de deuxième année, dont la préparation se fait en lien avec le service de l'innovation de la Direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris. **Laurent Descottes** demande à avoir communication de l'annonce de la manifestation, pour la diffuser aux anciens.

Didier Guillot annonce la date des vœux de l'EIVP le 12 janvier 2017 et la remise des diplômes le 31 mars 2017. **Franck Jung** précise que, pour la première fois cette année, la remise des diplômes de l'EIVP sera groupée avec celle de l'ESPCI et que cette configuration se retrouvera probablement l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h50.